

Formation FG5 : Préparer l'arrêté des comptes et élaborer le compte administratif

⌚ 2 jours

📅 Dernière modification le 6 août 2020

Présentation

Vous souhaitez organiser le travail dans le respect des échéances réglementaires et harmoniser les pratiques des établissements dans l'élaboration des comptes administratifs et du rapport d'activité.

Objectifs de la formation

- ✓ Appliquer le cadre juridique et réglementaire
- ✓ Pratiquer les bases de la révision comptable
- ✓ Anticiper et organiser le travail

Public

- ✓ Directeur d'ESSMS, cadre de direction et cadre fonctionnel
Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap

Pré-requis

Connaissances de base en gestion du secteur social et médico-social.

Programme

La réglementation comptable et budgétaire

- ✓ Les principaux textes réglementaires de référence.
- ✓ Les normes comptables.
- ✓ L'affectation du résultat.
- ✓ Les comptes de provisions et de réserves.
- ✓ Les comptes rattachés et les comptes de régularisation.

Le dossier de révision et l'arrêté des comptes

- ✓ Les choix stratégiques pour l'association.
- ✓ Le calendrier de préparation.
- ✓ La révision des comptes et les contrôles par cycle.
- ✓ Les comptes annuels.

La section d'investissement

- ✓ Le plan pluriannuel de financement des investissements.
- ✓ Les tableaux d'investissement du compte administratif.

La section d'exploitation

- ✓ Les principes budgétaires.
- ✓ Les tableaux des rémunérations.
- ✓ Le tableau d'affectation du résultat.
- ✓ Le passage du résultat comptable au résultat à affecter.

Le rapport d'activité

-  Son contenu.
-  La check-list du rapport.

Les plus de la formation

-  Méthode démonstrative, affirmative, interrogative, découverte
-  Mise en situation, études de cas, retours d'expériences
-  Diaporama et support apprenant, utilisation de paperboard, vidéoprojecteur

Évaluation

-  La validation des acquis se fait tout au long de la formation à travers des exercices d'application et des études de cas
-  Un questionnaire d'évaluation des acquis est remis à chaque participant au terme de la formation

Formations complémentaires

-  Établir le plan pluriannuel d'investissement - FG8
-  Connaître et gérer la fiscalité du secteur social et médico-social - FG4
-  Maîtriser et élaborer le budget prévisionnel des ESSMS - FG6

Dates

En inter - Présentiel:

-  27 et 28 mai 2026 à Paris

En inter - Distanciel:

-  Pas de session prévue prochainement

Tarifs

En inter - Présentiel

Adhérents

730 € nets de taxes par personne (déjeuner offert).

Non-adhérents

950 € nets de taxes par personne (déjeuner offert).

Formation disponible en intra

Une formation intra c'est :

-  Une analyse précise de votre demande
-  Une proposition détaillée de formation
-  Une formation planifiée en concertation avec le centre de formation

Sur devis seulement.

Organisme de formation enregistré
sous le numéro 11 75 54735 75.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

nexem.fr/formation
formation@nexem.fr
Tél : 01 55 45 33 02